

Essais francophones  
Série CREDIF  
Volume 6 ■ 2022

**Jacques Cortès**

Professeur honoraire de Sciences du Langage et didactique des langues

Directeur du CREDIF (1977-1986)

À l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud

# LE CREDIF (1950-1996)

*Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français*

**« Chronique d'une mort annoncée »**



## *Après la Commission AUBA Triomphe et/ou Tristesse Répercussions imprévues*

*Rome à ses débuts était si convaincue que les artistes et les poètes poursuivaient un jeu puéril qui ne s'accordait pas avec la gravitas, le sérieux et la dignité propres à un citoyen romain, qu'elle jeta simplement le voile sur tous les talents artistiques qui avaient pu fleurir dans la République antérieurement à l'influence grecque.*

Hannah Arendt, *La crise de la culture*. Folio Essais, 1972, p.277.

**GERFLINT**

Essais francophones  
Série CREDIF  
Volume 6 ■ 2022

**Jacques Cortès**

Professeur honoraire de Sciences du Langage et Didactique des Langues  
Directeur du CREDIF (1977-1986)  
À l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud

*Le CREDIF (1950–1996)*  
*Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français*  
*« Chronique d'une mort annoncée\* »*

*Après la Commission*  
*AUBA*  
*Triomphe et/ou Tristesse*  
*Répercussions imprévues*

\*Emprunt à Gabriel García Márquez.

**GERFLINT**

# Essais francophones

<https://gerflint.fr/essais>

## Collection scientifique du GERFLINT

Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale  
En partenariat avec la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (FMH)

### Série CREDIF

<https://gerflint.fr/essais-francophones-serie-credif>

### Série dirigée par Jacques Cortès

Professeur honoraire, Université de Rouen Normandie, France  
Fondateur et Président du GERFLINT, France

### et Sophie Aubin

Professeur de langue-culture française et de didactique, Universitat de València, Espagne  
Pôle éditorial international du GERFLINT, France

La *Série CREDIF* de la Collection scientifique *Essais francophones* du GERFLINT a pour objectif de reconstituer l'Histoire du *Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français*, depuis sa fondation en 1950 jusqu'à sa fermeture en 1996, de montrer les enjeux et l'importance de la connaissance de cette institution au XXI<sup>e</sup> siècle. Elle accueille également des études et recherches en didactologie-didactique de la langue-culture française de tout pays se situant dans la continuité de la valeur des idées, travaux et actions du CREDIF.



### Volume 6 / 2022

*Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français. Chronique d'une mort annoncée. Après la Commission AUBA, Triomphe et/ou Tristesse. Répercussions imprévues, par Jacques Cortès.*

\*\*\*\*\*

© GERFLINT – éditeur et titulaire, France, 2022

Série sous droit d'auteur, modalités de lecture consultables sur le site de l'éditeur:

[www.gerflint.fr](http://www.gerflint.fr)

ISSN 2825-8754

Bibliothèque nationale de France



La *Série CREDIF* de la collection scientifique *Essais francophones* du GERFLINT, fondée en 2022, est éditée au format exclusivement électronique dans le cadre de la science ouverte, du libre accès à l'information scientifique et technique, dans le respect des normes éthiques les plus strictes. Sa commercialisation est interdite. Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur et de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le mode de citation doit être conforme au Code français de la propriété intellectuelle. En tant qu'œuvre collective, l'archivage, le logement et la diffusion de ses volumes et chapitres dans des sites qui n'appartiennent pas au GERFLINT sont interdits, sauf autorisation écrite du Directeur de la collection et des publications.

## *Remerciements*

*Nelly Carpentier et Jacques Demorgon, Rédacteurs en chef de notre revue Synergies Monde Méditerranéen, et Sophie Aubin, Vice-Présidente du GERFLINT, Rédactrice en chef de notre revue Synergies Espagne et Responsable de notre Pôle Editorial International ont tous trois accepté d'être mes fidèles et précieux relecteurs **de ce sixième volume** et conseillers pour construire un projet de conception délicate dans sa dimension historique et polémique. Qu'ils acceptent l'expression de mon amitié et de mon infinie reconnaissance.*

*« Il est dangereux d'approfondir. Il est dangereux de tenter de déchiffrer le symbole ».*

Oscar Wilde : « Portrait de Dorian Gray », Pocket, avril 2019, Préface, p.10.

*« L'homme n'est jamais content de son sort. Il aspire à autre chose, cultive l'esprit de contradiction, se propulse hors de l'instant. L'insatisfaction est le moteur de ses actes ».*

Sylvain Tesson : « Berezina », Editions Guerin, 2015, p.19.

*« Le problème contemporain de la démocratie est qu'elle est décadente. Nous sommes loin en effet d'une « démocratie saine », c'est-à-dire d'une démocratie cultivant la liberté d'opinions qui se confrontent et s'affrontent « réellement ».*

Edgar Morin : « Frères d'âme », Entretien avec Pierre Rabhi organisé par Denis Delay, Editions de l'Aube, 2021, p.98.

*« Dans un monde complexe et non linéaire, les rentes de situation durent de moins en moins, et donc, si l'on est leader dans un secteur on est en grand danger, car on offre une cible à tous ceux qui auront une idée pour réinventer le modèle qui vous permet de gagner votre vie ».*

Jean Staune : « La grande Mutation Pourquoi votre futur sera extraordinaire' », Diateino, Groupe Trédaniel, 2020, p.107.

---

1 Il est clair, en effet, qu'après la publication du rapport, la Commission en tant qu'équipe n'intervint plus, le problème prenant une dimension polémique sur certains points, qui apparaîtra notamment dans l'excellent article (DELF-DALF, des certifications officielles en FLE à unités capitalisables) publié en septembre 1993 dans « Les Cahiers de L'ASDIFLE » n°5 par Richard Lescure de l'Université d'Angers. Nous y reviendrons *infra*.

*Les 4 raisons pour lesquelles la « Commission  
Auba » fut un événement exceptionnel*

La Commission Auba (que nous venons de présenter avec la plus grande sympathie pour son Président décédé en 2017 dans sa centième année) fut un événement exceptionnel pour au moins quatre raisons qui se dévoilèrent peu à peu.

**La première**, très positive, c'est qu'effectivement – comme nous l'avons très fortement souligné dans notre volume précédent - elle fut l'occasion enfin décisive d'analyser collectivement (mais uniquement dans le cadre d'un projet général descriptif) un vaste domaine administratif, politique et social jusque- là en complet désordre. L'objectif fixé, on l'a vu, fut d'envisager comment corriger de façon claire et nette la situation (d'abord au sens professionnel du terme) devenue moralement intenable de la Didactique du Français langue étrangère en France, avec, outre des insuffisances socio-gestionnaires souvent limites, des préjugés scientistes autorisant, entre autres, la morgue trop souvent ostensible des disciplines universitaires reconnues dans un pays vivant pourtant sur les nobles principes égalitaires de la Loi de 1905. Le FLE était donc géré par l'Université mais de façon très marginalisée par rapport aux autres disciplines. On peut donc lire en confiance notre volume précédent et même croire en ses excellentes intentions sur la foi du rapport conclusif rédigé par Louis Porcher et succinctement et chaleureusement présenté par le Président Jean Auba comme représentant (pardon de me répéter) « *l'opinion collective* » du groupe de travail. Pour l'ensemble de l'enquête demandée par le Ministre, disons que le consensus des membres de la Commission, jusqu'à cette conclusion, ne fait aucun doute.

Mais on peut déjà subodorer – si prudemment que ce soit – la **deuxième raison**. L'écriture du rapport conclusif très pertinemment récapitulatif des discussions du groupe, porte évidemment (comme déjà souligné), la marque personnelle du Rédacteur. Il serait un peu naïf d'écarter l'idée qu'il ne contiendrait pas aussi, en substance, la pré-écriture d'une politique ultérieure à propos de laquelle il serait naturellement permis de se demander si elle pouvait concerner au même titre *l'Alliance Française*

(Philippe Greffet), le *BELC* (Francis Debyser), le *CLA de Besançon* (Elisabeth Lhote) ; le *CREDIF* (moi-même) ou bien encore toutes les universités de France et de Navarre à travers celles de *Grenoble* (Louise Dabène), de *Toulouse* (Jean-Raymond Lanot) ou de *Pau* (Pierre Xans). Dans son principe général, la synthèse proposée était pertinente, mais si l'on regarde d'un peu plus près l'évolution ultérieure détaillée des faits, elle le semble déjà un peu moins car les situations et visées des uns et des autres se révélèrent, à la réflexion – ce qui est parfaitement normal – très variables.

D'où **une troisième** raison. Il suffit pour cela de faire simplement le constat objectif qu'en ce qui concerne le Directeur du CREDIF que j'étais encore pour 3 années supplémentaires (jusqu'en 1986), je n'ai pas le moindre souvenir d'avoir été associé, par exemple, à la question du DELF et du DALF. Les autres membres de la Commission furent-ils concernés par les décisions ultérieures nombreuses et variées prises après la clôture de notre Commission ? Je n'en sais strictement rien mais l'ignorance de la réponse à cette question indique que le problème pédagogique était désormais pris en charge ailleurs, très certainement en s'appuyant sur les conclusions du rapport collectif, mais avec des vues applicatives spécifiques plus ou moins conflictuelles compte tenu notamment de questions d'intérêts d'organismes de formation déjà existants (la Chambre de Commerce de Paris, par exemple) ou susceptibles d'être créés, le CREDIF et le BELC n'étant pas du tout concernés.

Et j'en arrive à **la quatrième** raison très embarrassante. Si l'on se remémore, en effet, le refus de mes prédécesseurs de se maintenir à la tête du CREDIF (respectivement en 1973 et en 1977) et si je me permets de rappeler – mais sans le moindre enthousiasme - les difficultés qu'on m'imposa lors de la jonction des deux ENS de Saint-Cloud et Fontenay en 1986, je puis me risquer à soupçonner que la disparition du CREDIF (encore à venir) ne fut plus alors que la finalité ultime d'une décision d'évidence programmée **de longue date** (très exactement depuis le départ à Grenoble de Michel Dabène).



Politiquement, si modestement que ce fût, je n'avais donc plus qu'à me retirer moi-même et l'on m'aida alors beaucoup à le faire car on n'avait décidément plus besoin de moi. Je devenais même gênant car ce qui se tramait – pour toutes les parties en concertation - ne me concernait apparemment plus, le scénario de rupture étant déjà généralement admis dans son ensemble. Sur le principe, l'accord semblait très clair. Ne manquait plus que l'Audit conclusif. J'examinerai ce dernier dans un prochain volume.

Reste que pour un esprit fidèle naturellement éloigné du projet ENS (de reconstruction programmatique) partagé par de nombreux personnages convaincus et coalisés, la récupération de toute la problématique FLE (qui avait fait la politique et la gloire du CREDIF) méritait qu'on se mobilisât, non pour protéger aveuglément le passé, mais, plus intelligemment, pour permettre au CREDIF, en toute logique, de s'adapter aux bouleversements culturels et scientifiques planétaires de la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

Vision évidemment naïve. Toute la hiérarchie « cloutière », en effet, qu'elle fût active ou silencieuse, était de plus en plus solidaire sur les fins à atteindre. Les fidèles de base espéraient la restructuration du CREDIF mais, à la place, ce fut la naissance de l'ASDIFLE (1986) d'emblée localisée officiellement dans les locaux de l'Alliance Française de Paris sous l'autorité de son Président fondateur, Louis Porcher.

La déchéance potentielle du CREDIF, dès cette date, fut ainsi officiellement mise en attente pour quelques années encore, mais elle était objectivement dans l'air en dépit du fait que, techniquement et scientifiquement, l'organisme était toujours très actif, inventif, expérimenté et surtout parfaitement conscient de la forte nécessité contemporaine de se transformer pour être à la couleur scientifique du temps.

L'Audit n'aura lieu que 10 ans plus tard (1996) mais le verdict était en attente et l'on peut même sourire en répétant un vers quasi prophétique de Victor Hugo dans *les Châtiments* :

*D'un côté c'est l'Europe et de l'autre la France.*

Ce fut bien cela, en effet, la France du CREDIF ne pesait plus très lourd face au géant continental en gestation avancée. Mais il ne fut pas le seul à subir les aléas de la construction européenne. En ce qui concerne le BELC de Francis Debyser, en gros (à quelques différences près) la même politique générale d'inspiration ministérielle intervint quasi simultanément puisqu'il fut mis en tutelle au CIEP de Sèvres dans le milieu des années 80. Il est donc clair que les principes d'un changement complet de politique furent ainsi globalement et solidement ourdis au plan national pour mettre à l'ombre deux grands champions de la politique (clairement estimée démodée) de défense du Français en France et dans le monde : le CREDIF était déjà mis en attente d'exécution capitale dans le couloir *ad hoc*, et le BELC devenait un service aux ordres certainement bienveillants du CIEP de Sèvres, mais tout de même moins libre de ses actes qu'à l'époque de la rue Lhomond où, en plein cœur du quartier latin, il attirait et formait lui aussi les meilleurs spécialistes de FLE de France et d'ailleurs.

Je note toutefois qu'on eut la délicatesse d'entourer ce dernier d'une certaine considération. Francis Debyser fut nommé Directeur-adjoint du CIEP et les travaux de l'organisme eurent même l'honneur d'une numérisation en 2015, mais également en 2017 avec la publication de 40 titres anciens. Cela dit, au-delà de la reconnaissance ainsi témoignée, disons, sans enthousiasme ni causticité, que ces gestes, si respectueusement que ce fût, relevaient de la ferveur du Mémorial.

Les « Modernistes » (enfin ceux qui s'estimaient tels) pouvaient se réjouir de ces choix d'exclusion confortant leurs certitudes progressistes un peu naïves. Ils le firent, du reste, en multipliant avec fougue les écrits, les rencontres et les polémiques. Nous en avons eu la preuve, même au GERFLINT, *Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale* que nous avons fondé en 1998, où une de nos revues (*Synergies Chili*<sup>2</sup>) se fit admonester vertement par un partisan du multilinguisme, ulcéré qu'on pût oser exprimer des réserves sur les idées et propos écrits de certains de ses coreligionnaires. La foi (mauvaise

---

2 URL de *Synergies Chili*, revue du GERFLINT (fondée en 2005) permettant d'accéder à la totalité de ses numéros : <https://gerflint.fr/synergies-chili>

conseillère) met rarement ses fidèles à l'abri de l'intolérance. S'impliquer dans des vengeances même simplement verbales, c'est certainement clamer sa fidélité mais peut-être aussi (inadvertance pure) douter soi-même de l'invincibilité des spéculations doctrinales qu'on prétend défendre. 4 grands problèmes prirent alors une grande importance :

- On ne jurait plus, désormais que par **le plurilinguisme**, mais en oubliant qu'il est une composante essentielle de notre métier depuis l'origine des temps ;
- **La création de l'ASDIFLE** (1986) posait problème à un moment où le CREDIF, encore bien vivant, était visiblement menacé dans son existence ;
- Les certifications linguistiques officielles en FLE à unités capitalisables **du DELF** et du **DALF** furent le grand thème éducatif à concevoir et organiser tant au plan national qu'international ;
- Enfin la problématique (grave parce que très fragilisante pour notre discipline) de la **non-autonomie universitaire de la Didactologie / Didactique du FLE** en France fut et reste encore en débat.

∞ 2 ∞

*Quelques mots sur le plurilinguisme*

Mais au préalable, je commencerai par un rapide survol du quiproquo (car ce n'est que cela) que pose, déjà un peu essoufflé après de grandes espérances déçues, le **plurilinguisme** naturellement très défendu par le *Conseil de l'Europe* regroupant 28 membres difficilement réductibles à un modèle standard, ce qu'on ne peut que louer, mais jouant déjà un jeu subtil pour placer l'anglais en pôle-position avec la complicité (naïve ?) de bien des personnalités françaises de premier plan. Quand on parle de cette compétence linguistique et culturelle plurielle, on bute fatalement, en effet, sur les prises de position, entre autres – excusez du peu - de Bernard Kouchner, Geneviève Fiorasso, Pierre Moscovici, Jean-Claude Trichet, Valérie Pécresse<sup>3</sup>, etc., toutes éloquentes (eu égard à des personnages d'une telle qualité) et qu'on peut ramener aux principes de sagesse catéchistique suivants :

*« Un seul Dieu tu adoreras, et pour cela tu dois être ouvert à la diversité, à la modernité et à l'égalité de toutes les langues du monde, bien sûr sans oublier le passé glorieux (hélas dépassé) de la langue française).*

*Si tu as la lucidité et la grâce, au-delà de tout patriotisme suranné, d'accepter, comme tout le monde en Europe, l'exception de l'anglais et de ses multiples vertus : simplicité, universalité, limpidité, envergure, planétarisation... tu seras enfin sage, raisonnable et sauvé, mon enfant !».*

Lorsqu'on est un citoyen français de haut niveau social (Ministre, par exemple) je me demande, en toute incertitude sur la réponse, si l'on a vraiment le droit moral – tout en le parlant mal ou, très curieusement, en ne se risquant même jamais à le parler - de promouvoir l'anglais ou plutôt *l'anglo-ricain* que la France de nos entreprises torture jusqu'à le transformer en Globish (également torturé) en raison, entre autres - quoique régulièrement ignorées - de très banales contraintes de phonétique articuloire que nous impose le français qui privilégie, contrairement à l'anglais :

---

<sup>3</sup> Bernard Kouchner considère l'anglais comme « l'avenir de la francophonie » ; Geneviève Fiorasso a officialisé l'enseignement en anglais dans les Universités ; Moscovici a écrit une lettre en anglais à son successeur Michel Sapin ; Trichet, Président de la BCE, ne parle, dans le cadre de ses fonctions, qu'en un anglais de mauvaise qualité ; et Valérie Pécresse a estimé que le français est une langue en déclin... etc. Tout cela, entre autres méfaits, leur a valu une place d'honneur au sein de *l'Académie de la Carpette anglaise*.

- a) les articulations antérieures : dentales, apicales et palatales, d'où **un travail copieux des lèvres** (que mes étudiants japonais de Tokyo avaient tendance à exagérer en parlant en français) ;
- b) une accentuation tonique (contrairement à l'anglais) de fin de mots ou de phrases en français, contrairement à l'anglais. Il suffit de prononcer la même phrase en anglais puis en français pour percevoir nettement cette différence considérable d'élocution :
- Did you see the Queen on TV last night ?
  - Tu as vu la Reine à la télévision hier soir ?

Ce sont là des détails, certes, mais il faut savoir qu'ils malmènent régulièrement et massivement l'interprétation vocale intonative très différente de l'usage de l'anglais par un Français (problème inverse pour un Anglais), blocages purement matériels mais bien connus depuis des siècles puisque, dans sa remarquable étude (déjà signalée) Christine Geoffroy<sup>4</sup> citait Rousseau établissant une distinction nette dans l'apprentissage de l'anglais par un Français : « *pour savoir l'anglais* – écrivait notre grand philosophe - *il faut l'apprendre deux fois l'une à le lire et l'autre à le parler* », un Français *n'apercevant aucun rapport* entre la lecture et l'audition d'un texte anglais puisque, généralement, il comprend assez facilement ce qu'il lit mais souvent très mal ce qu'il entend.

Soyons clair : notre mode d'expression en anglais fait en général sourire les anglophones... et la réciproque, évidemment, est vraie. À part notre Président actuel nous épatant par l'élégance très « british » de son verbe, aucun de ses prédécesseurs suprêmes ne s'est risqué à un tel exploit. Cela n'est donc pas un simple détail. Côté USA idem, ni MM. Carter, Clinton, Obama, Trump, et Biden, ne s'expriment autrement que dans leur langue nationale. Le bilinguisme – premier visage du pluri - a beau être très recommandé, le passage de l'intention à l'acte n'est pas facile, même au plus haut niveau de la Haute Société mondiale.

Le problème de la prononciation n'est évidemment pas le seul mais il est déjà capital. Qu'il s'agisse de l'intonation mais aussi des formes gestuelles et corporelles de la communication qui l'accroissent et la nourrissent

---

<sup>4</sup> Christine Geoffroy, *La mésentente cordiale, voyage au cœur de l'espace culturel franco-anglais*, Grasset / Le Monde, 2001, p.15.

d'un sens parfois subtil, tout cela n'a évidemment pas attendu le CECRL pour prendre une place capitale dans tout enseignement/apprentissage d'une langue maternelle, étrangère, régionale, seconde, étrangère et d'intégration (surtout aujourd'hui avec l'importance des mouvements migratoires vers la France).

À ce sujet, je me permets de renvoyer à notre volume sur le Colloque SGAV de 1974<sup>5</sup>, qui rappelle l'importance alors donnée à l'intonation par nos chercheurs français et croates. La sonorisation et la dramatisation de l'expression orale suscitent un problème tellement délicat qu'il a même fait dérailler les savants les plus sérieux.

Dans les années trente du siècle dernier, par exemple, l'authentique grand phonéticien Japonais Aikito Tanakadate pensait dur comme fer, que « *les différences au niveau des perceptions sonores tiennent aux particularités des organes articulatoires et auditifs* ». C'était, on le voit bien, surtout aujourd'hui où l'on ne plaisante pas avec la Biologie, prendre le risque de passer pour raciste en diffusant une théorie somatique évidemment fausse.

Les Japonais comme les Anglais, les Allemands ou les Marocains, etc. ont exactement les mêmes organes phonatoires que les Français, les Turcs ou les Zoulous, mais Aikito voulait simplement souligner par-là (enfin, espérons-le) l'énorme difficulté d'acquérir - du point de vue sonore et dramaturgique, sans parler de tout le reste - une langue étrangère.

Cela ne me donne nullement prétexte à rejeter le plurilinguisme (que les thuriféraires de la modernité portent vaillamment aux nues et ils ont parfaitement raison de le faire), mais simplement de conseiller la prudence (s'il en est encore temps) quand on se propose d'élargir considérablement un champ exploratoire déjà infiniment riche.

Plus je lis les travaux – souvent excellents- des défenseurs du plurilinguisme, et plus mon admiration est totale. L'un des meilleurs et

---

<sup>5</sup> Jacques Cortès. 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français. Chronique d'une mort annoncée. Un événement exceptionnel. 15 au 18 mai 1974. Le troisième Colloque International SGAV. Pour l'Enseignement des Langues. Essais francophones. Série CREDIF. Volume 4.* GERFLINT.

des plus abondants est le *Précis de plurilinguisme et de pluriculturalisme* publié en 2008 aux *Éditions des Archives contemporaines*, dirigé par Geneviève Zarate, Danielle Lévy et Claire Kramersch<sup>6</sup>. Ouvrage remarquable indiscutablement, mais a-t-il vraiment fallu attendre le 3<sup>e</sup> millénaire pour faire la distinction entre (je cite) :

- un apprenant « *conçu comme le sujet d'un acte d'apprentissage et d'une compétence linguistique qui peuvent être évalués selon un processus standardisé, objectif et impersonnel* » ;
- et un apprenant *locuteur/acteur rendant la relation entre l'individu et la langue plus réflexive : le locuteur/acteur agissant sur la langue et la langue agissant sur le locuteur* »/acteur. *L'apprentissage d'une nouvelle langue devient (alors) un processus subjectif dans lequel les éléments personnels, sociaux, culturels et linguistiques de l'apprenant sont toujours en jeu et forment son apprentissage et ses actions. L'évaluation d'un tel apprenant ajoute à la détermination objective de ses connaissances une appréciation des aspects subjectifs de son usage de la langue et de sa réflexion sur cet usage* » (Richard Kern et Anthony Liddicoat<sup>7</sup>, *op.cit.* p.33).

Pourquoi vouloir ainsi couper en deux l'apprenant ? C'est exactement le même individu qui est l'un et l'autre. Le sujet d'apprentissage est d'évidence aussi un locuteur / acteur. Il est incompréhensible de penser à l'impossibilité de coexistence entre deux aspects qui doivent absolument se compléter selon des scénarios d'apprentissage différents mais liés dans tout acte de communication. Loin de moi l'idée saugrenue de contester une approche plurilingue. Ma seule réserve consiste à dire que, de 1963 à 1971, avec les Méthodes du CREDIF, j'ai pratiqué pendant 8 ans les mêmes principes avec mes étudiants de *l'Athénée Français et de l'Université Chuo de Tokyo*. Ce qui est agaçant avec les convertis récents au plurilinguisme, c'est qu'ils nous présentent, en référence à l'objet désormais sacré de leur croyance, des pratiques dont tout bon Professeur de langue, depuis Socrate et Charlemagne, a fait profiter ses étudiants.

---

6 <https://core.ac.uk/download/pdf/55269962.pdf>

7 Kern, R., Liddicoat, A. 2008. « Introduction : de l'apprenant au locuteur/acteur ». In : *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*. Geneviève Zarate, Danielle Lévy et Claire Kramersch (Dir.), chap. 1, p. 27-33.



Je crois que nos modernistes généreusement ouverts à l'évolution gagneraient :

- d'abord à s'interroger sur la nouveauté des idées qu'ils prônent avec lesquelles je suis personnellement d'accord sans le moins du monde me présenter comme un découvreur de nouveautés ;
- ensuite, et c'est infiniment plus sérieux, à relire tout simplement Charles Bally et son élève et ami Petar Guberina, pour éviter de présenter le B A BA d'une vieille discipline comme le *nec plus ultra* de la recherche pédagogique contemporaine ;
- en in à relire aussi Anaxagore (5<sup>e</sup> siècle avant notre ère) qui disait déjà : « *rien ne naît ni ne périt, mais des choses déjà existantes se combinent pour se séparer de nouveau* ». Et sans oublier non plus Lavoisier, qui, avant de se faire décapiter en 1794, à l'âge de 51 ans, donna à la pensée d'Anaxagore sa forme bien connue : « *Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme* ».

Un peu de bon sens remis au goût du jour pourrait nous faire enfin dialoguer sérieusement sur des vérités et usages que la science contemporaine reconnaît également comme siens. Revoir historiquement la question de la Didactique des langues de façon **globale** (comme le souhaitaient le SGAV de Petar Guberina, Paul Rivenc et Raymond Renard) serait à mon avis reprendre sagement le problème dans son ensemble. Nous vivons certainement une période de « Grande Mutation », et comme le dit Jean Staune<sup>8</sup>, notre *futur sera extraordinaire*, mais ce n'est certainement pas une raison pour mettre à la déchetterie de l'Histoire tout ce que nous avons équitablement fait jusqu'ici pour l'enseignement/apprentissage des langues et des cultures.

---

<sup>8</sup> Jean Staune, *La grande mutation – pourquoi votre futur sera extraordinaire*, Diateino, une marque du groupe Guy Trédaniel, 2020.

« *Un de nos grands problèmes est que nous avons tendance à prendre des affirmations **vrausses** pour des affirmations **vraies*** ». Evidemment le néologisme **vrausse** est une invention lexicale de Jean Staune. Nous vivons, en effet, sur des habitudes qui ne sont **vraies** que jusqu'au jour où elles deviennent **fausses**. Il les appelle alors **vrausses**, en contractant les deux adjectifs. Simple jeu de mots (du reste sans grâce à mon avis) mais qui a toutefois son avenir. Arrivés au stade final qu'il implique, il nous suggère de prendre la peine de remettre éventuellement en question la vision que l'on peut avoir du monde. Les vieilles habitudes ne doivent pas obligatoirement prévaloir même si « *la force de l'habitude* », comme on dit, règne assez souvent sur nos vies, mais, comme les cyclistes, il nous incombe d'avoir le bon sens de *changer de braquet*. À bicyclette il serait stupide de conserver le même braquet **en plat, en pente descendante ou en montée, par temps de soleil ou par temps de pluie, dans un contre-la-montre solitaire ou en équipe** etc. Toute situation (politique, médicale, culturelle, didactique, sentimentale, technique, sportive...) nécessite remises en question, abandons si nécessaire et/ou , changement de stratégie... parce que, nous dit Jean Staune, « nous sommes déjà entrés dans un changement de civilisation encore plus extraordinaire et qui bouleversera encore plus nos vies que le passage de la société féodale et agricole à la société moderne, *industrielle et technologique* » et il ajoute « qu'il est peu probable que ce passage se fasse dans la douceur ».

Mais ce n'est pas parce que le monde change qu'il est désormais permis de danser plus vite que la musique en se donnant le droit de détruire ce qui n'a aucune raison sérieuse de disparaître. C'est malheureusement ce qu'on a fait en s'offrant les services d'un Audit chargé de dire officiellement et très benoîtement ce qu'on lui demandait de dire. Mais nous reviendrons évidemment sur cette complicité de caste.

3

*La création de l'ASDIFLE*

La question qu'on peut également se poser, en abordant le deuxième des quatre thèmes retenus, est la suivante : « Pourquoi l'ASDIFLE ? ». Précisons formellement que cette question est strictement limitée au moment de la création de cette association et ne vaut absolument pas pour son existence actuelle dont on ne peut qu'apprécier le succès. Mais au milieu des années 80, le CREDIF, en effet, encore vivant et productif après cinq directeurs successifs<sup>9</sup> vivait déjà – jusqu'en son sein - sous la menace. L'urgence alors, semble-t-il, n'était pas de lui trouver un remplaçant mais plutôt de lui redonner de l'oxygène pour avoir les plus solides raisons de poursuivre son grand mouvement d'expansion en développement dès le lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Fonder l'ASDIFLE en 1986, ce fut prématurément entériner, homologuer, ratifier même l'idée d'une nécessaire disparition prochaine du CREDIF sagement (pensait-on) remplacé par un organisme nouveau surgi de nulle autre part que la croyance en la nécessité d'une transformation nécessaire de la société.

Mais d'autres indices se révèlent embarrassants : ASDIFLE, CREDIF, ces sigles sentent la présence bio-poético-linguistique d'un ADN commun avec, dans les deux cas, ce DIF très familial dominant, évoquant le rayonnement international de la langue française. Sigles donc frères nonobstant d'éventuelles différences à déterminer dans la visée et la gestion du même vaste domaine. Il arrive fréquemment, en effet, qu'une proximité forte suscite une inimitié nourrie par un besoin profond de conquête justifiant recul et correctif. Parce qu'on connaît « *trop bien* » un certain milieu, on souhaite non pas s'en séparer mais le reconstruire en corrigeant ses erreurs. L'Histoire – notamment politique de la France - est riche d'exemples à cet égard. Toute reconstruction implique suppression et ajouts pour raison d'efficacité ou de modernité. Si le transfert à Lyon a coûté la vie du CREDIF, ce n'est ni un hasard, ni une fantaisie mais l'application d'une règle sociale somme toute d'une grande banalité. L'ENS de Lyon se voyait déjà dans la noblesse scientifique et éducative

---

<sup>9</sup> Le binôme Gougenheim/Rivenc, Michel Dabène, Daniel Coste, Louis Porcher et moi-même.

dont elle rêvait. Elle se devait de se séparer du prolétariat roturier de la Pédagogie. Et, autour d'elle, les idées les plus audacieuses commençaient à germer du type : comment exploiter les rêves normaliens pour en tirer de bonnes idées modernisantes ?

Il en va ainsi (peut-être qui sait ?) avec la naissance de l'ASDIFLE éventuellement accompagnée d'un remords mais, sans aller jusqu'à Caïn fuyant « échevelé, *livide au milieu des tempêtes* » et rongé par la peur et la contrition, il n'est évidemment pas impossible que la naissance de cette nouvelle association ait un temps posé certaines questions d'opportunité à ses propres membres... et même à ceux du CREDIF. N'exagérons rien toutefois. Pour toute entreprise trop précoce, un sentiment de déloyauté est toujours envisageable, mais comme cette entreprise de refondation est jugée intensément nécessaire par tous ceux qui comptent en tirer personnellement profit, le repentir, s'il existe, est rapidement fongible.

Se mettre en compétition avec un organisme ancien transitoirement en difficulté, témoignait clairement d'un désir politique de substitution renforcé par la volonté de rallier et déniaiser du même coup tous les volontaires intéressés par l'évolution des idées. Mais l'impair finalement s'arrêtait là. L'amitié et l'admiration n'étaient pas en danger même si la création comportait des risques à cet égard. À noter, du reste, que le CREDIF se maintint plusieurs années encore comme l'Ami naturel de l'ASDIFLE à qui il offrit largement ses propres moyens d'action (en témoignent les publications nombreuses toujours partagées avec enthousiasme et même reconnaissance pour, notamment, tirer parti de la plume alerte et puissante de Louis Porcher).

Cela dit, je n'ai pas admis au départ la construction initiale de l'ASDIFLE, même si aujourd'hui, plus de 30 ans après sa naissance, je me réjouis infiniment de l'excellent travail qu'elle accomplit sous la Présidence de Claire-Lise Dautry. Mes réserves sont donc uniquement historiques et je souhaite longue vie et prospérité à L'Association dans l'équipe de laquelle je me permets de saluer chaleureusement mon ancienne collègue de l'Université de Rouen, Elisabeth Guimbretière.

Ce qui me semble aujourd'hui aller de soi, c'est que l'ASDIFLE est désormais l'un des derniers bastions de la Didactique des langues et je ne puis que lui souhaiter, dans sa mouvance plurilingue semblant avoir enfin atteint des limites raisonnables, de consacrer une partie importante de ses forces à *la Défense et Illustration nationales et internationales de la Langue-Culture Française*. Si le plurilinguisme, en effet, était synonyme de démobilisation pour l'enseignement, l'apprentissage et la diffusion mondiale de la langue française, ce serait une idée complètement farfelue. Je suis convaincu que ce n'est pas le cas.

*Les certifications officielles DELF et DALF*

Comme il n'est pas dans mes intentions de mettre au pillage l'excellent article de Richard Lescure, je me bornerai à en rappeler la référence d'origine : « *Les Cahiers de l'ASDIFLE n° 5 - Certifications Linguistiques en Europe*, publication en 1993 à la suite des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> Rencontres organisées à Paris et à Berlin respectivement en janvier et en septembre de la même année.

L'article présente d'abord une suite de dates rappelant les grands événements historiques qui ont précédé la création des filières universitaires de formation en FLE, et notamment :

**1982** : Commission Auba ;

**1983** : Rapport conclusif de la Commission Auba rédigé par Louis Porcher.

À partir de la diffusion de ce rapport qui, je le répète, n'a pas vraiment fait l'objet d'un examen critique par l'ensemble des membres de la Commission, tout ce qui s'est passé ensuite ne concerne pas cette dernière en tant que telle mais un nouveau Groupe de travail (mystérieux pour moi) signalé dans l'article de Richard Lescure, et dont la direction et l'animation furent alors placées sous l'autorité personnelle de Louis Porcher. Des décisions importantes furent prises en ce qui concerne deux points importants :

- 1) la création, en 1983 -85, des filières universitaires de formation des enseignants de FLE (Licences et maîtrises) ;
- 2) la conception, en 1985, des 2 diplômes : élémentaire : DELF ; et approfondi : DALF de langue française.

Intervinrent ensuite, progressivement, de nouvelles mesures concernant :

- L'ouverture de centres d'examen en France et déjà à l'étranger en 1986 ;
- La nomination par le Ministre de L'Éducation Nationale, en 1987, d'une nouvelle Commission nationale de supervision des examens du DELF et du DALF ;
- La constitution, en 1991, par arrêté ministériel, d'un Conseil d'orientation pédagogique du DELF et du DALF.



Je m'en tiendrai à ces quelques indications qui ne visent qu'à résumer les décisions alors prises pour donner à l'enseignement du FLE un statut universitaire réel bien éloigné de l'amateurisme scandaleux qui régnait en France depuis quelques décennies. Mon propos se limitera à des observations interrogatives sur l'arrière-plan socio-politique d'un ensemble de mesures auxquelles les membres de la Commission Auba ne furent plus associés. Un gros travail fut d'évidence organisé, 10 ans avant le démembrement du CREDIF par l'Audit de 1996 qui sera placé sous la direction d'un authentique spécialiste de la défense du français dans le monde, Bernard Cerquiglini, qui a exercé les plus hautes fonctions internationales, tant à la DGLFLF (*Délégation Générale à la langue française et aux langues de France*) « chargée d'animer et de coordonner la politique linguistique de l'État, en l'orientant dans un sens favorable au maintien de la cohésion sociale et à la prise en compte de la diversité de notre société » ; qu'à L'AUF (*Agence Universitaire de la Francophonie*) « réseau mondial d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche partiellement ou entièrement francophones ayant son siège sur le campus de l'Université de Montréal ».

Mais tout est étonnant dans cette « Affaire ». À l'époque de l'Audit, en effet, (Années 90), le CREDIF est sous la direction de Daniel Coste, éminent spécialiste (entre autres) du FLE, et autorité en matière de plurilinguisme comme en témoignent ses attaches scientifiques avec le Conseil de l'Europe pour lequel il a conçu et dirigé de nombreux travaux de recherche et notamment *Un Niveau-Seuil*, ouvrage capital<sup>10</sup> entièrement réalisé avec une équipe du CREDIF. Dès lors, pouvait-on avoir la moindre raison de contester l'utilité d'un organisme présentant un Directeur et une équipe aussi solidement expérimentés ? Mais le problème à résoudre était décidément d'un autre ordre. Oui, bien sûr, le CREDIF était incontestablement une valeur respectable, mais désormais incompatible avec le projet scientifique de l'ENS de Lyon. Si le Ministère de l'Éducation Nationale décida soudain (on peut se demander pourquoi)

---

10 *Un niveau-seuil : systèmes d'apprentissage des langues vivantes par les adultes*. Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe ; [réd.] par Daniel Coste, Janine Courtillon, Victor Ferenczi... [et al]. CREDIF/ ENS de Saint Cloud, 1976.

de passer l'action de ce Centre prestigieux au crible d'un AUDIT, est-ce pour le corriger en vue de l'adapter ou pour le supprimer purement et simplement ? La réponse à cette question est connue d'avance.

Trêve de doute : Bernard Bigot, Bernard Cerquiglini et les Auditeurs sélectionnés, n'eurent en tête que l'organisation d'une mission collaborative très amicale destinée à justifier un verdict d'avance défini en accord avec le directeur de l'Audit. Le CREDIF – c'est clair - devait être « légalement » supprimé, nullement pour cause de déficit scientifique ou technique (même si l'on essaya de dresser soigneusement la liste de tous ses péchés véniels) mais pour l'unique et seule raison solide qu'il n'était plus en phase avec une ENS désireuse de s'élever à la dignité scientifique nationale et internationale d'une Grande École pour laquelle la *Défense et Illustration de la langue française* (Du Bellay gracias!) était incompatible car sentant trop « son vieux temps ». On ne pouvait décemment plus s'embarrasser d'un projet « Cocorico » à une époque où l'on avait enfin la possibilité de rejoindre l'Eldorado d'une réputation scientifique internationale universellement reconnue<sup>11</sup>.

Je ne dirai rien de la mise en œuvre progressive du DELF et du DALF. Ce fut pourtant un rude combat mais, au bout du compte, on peut le considérer comme gagné même s'il donna lieu à une multitude de conflits entre les nouvelles orientations et les « résistances fortes » d'organisations qui, souvent en marge de départements universitaires bienveillants ou parfaitement indifférents, s'étaient antérieurement taillé des territoires sur lesquels « elles disposaient jusque-là d'une autorité académique et institutionnelle ».

Au terme d'une vingtaine d'années de luttes et d'améliorations, le DELF et le DALF ont acquis une notoriété indiscutable et permettent non seulement de valider des compétences en vue d'une formation scientifique ultérieure dans nos universités mais également d'obtenir la Nationalité française.

---

11 Argument non négligeable à prendre désormais en compte car nombre de nos grands penseurs contemporains prônaient déjà, avec le déclin de la langue française, l'anglicisation des cours de nos universités... et ce en dépit des sarcasmes mérités de *l'Académie de la Carpette anglaise*.

Parmi leurs nombreuses vertus, soulignons notamment qu'ils ont mis un terme à « l'éparpillement » des formations antérieures où l'étudiant devait se frayer un chemin « dans la myriade de diplômes, certificats, degrés... » qui existaient alors (et que rappelle Richard Lescure) : « examens de l'Alliance Française, certificats d'instituts français, examens de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris dans le domaine du français sur objectifs spécifiques, les degrés d'universités (Sorbonne, Nancy...) différents selon les pays, les épreuves de connaissance du français, préalables à l'entrée à l'université en France » etc.

*La Didactologie/Didactique du FLE a-t-elle un statut universitaire officiel reconnu ?*

*Le problème fondamental de l'autonomie toujours retardée de la discipline*

La question posée risque fort d'être mal interprétée par nos collègues (linguistes particulièrement), mais aussi, pour des raisons analogues quoique moins drastiques, par ceux des départements de Lettres et de Langues étrangères, également susceptibles (suite aux conclusions de la Commission Auba) d'accueillir le FLE dans leurs départements.

Pourquoi ces tensions internes ? Tout simplement parce que ces départements ont des besoins propres, notamment en matière de promotion, qu'ils souhaitent régler au mieux des intérêts de leurs ouailles par des avancements concluants, au plan professionnel. Hélas les créations de postes étaient rares, mais, Dieu merci, le FLE est arrivé. Avec lui, en effet, la question des effectifs étudiants a connu un considérable essor pour deux raisons majeures :

- c'est une discipline qui, contrairement à la linguistique, permet à un jeune chercheur de trouver un emploi en France ou à l'étranger ;
- dès lors les suppléments considérables d'effectifs qu'une telle possibilité suscite, sont une manne de créations officielles de postes pour les départements d'accueil.

Il faut savoir, simple exemple, que l'effectif étudiant d'un département des Sciences du Langage d'une université que j'ai bien connue, fut multiplié par 20 d'une année à l'autre grâce à l'apport du FLE. Dès lors s'installa, hélas – comme certainement dans beaucoup d'autres lieux du même genre en France - un climat délétère altérant considérablement les rapports humains, certains directeurs de thèses en linguistique ou sociolinguistique, pesant alors de tout leur poids pour que chaque poste advenu pour le FLE échoie de préférence à un de leurs anciens thésards en attente, même si ces derniers étaient parfaitement ignares, indifférents ou même dédaigneux en matière de FLE<sup>12</sup>.

---

12 Dans l'Université ici évoquée, par exemple, les cours de phonétique corrective furent attribués à un jeune docteur récemment titré qui déclara à ses étudiants interloqués, qu'il n'était pas là « pour faire de la soupe pédagogique ».

Comme les Professeurs authentiquement spécialisés dans ce domaine avaient naturellement les mêmes ambitions pour leurs propres chercheurs, une *guerre* (disons plutôt une guéguerre) universitaire se développa durablement avec tous les abus et injustices possibles, dans la mesure - pour ces unités devenues bicolores et parfois même versicolores - où le pouvoir réel était, de tradition, entre les mains des détenteurs historiques originaux d'évidence peu enclins à partager une manne longtemps inespérée arrivant enfin sous le nouvel étendard FLE et donc au bénéfice normal du FLE, ce qu'il était facile de contester. Pour compléter le tout, disons aussi que pour l'organe de titularisation national (le CNU 7<sup>e</sup> section en l'occurrence), la scientificité des travaux en FLE n'était pas exactement portée aux nues. En minorité dans toutes les instances responsables, les détournements les plus improbables de postes eurent lieu avec l'assentiment indifférent d'un peu tout le monde. Et, pour couronner le tout, le FLE acquit en prime une réputation détestable de mauvais esprit faisant de lui un méchant repaire d'empêcheurs patentés de tricher en rond.

Cette situation (ainsi résumée dans l'ambiance toxique qui prévalut alors sur le terrain) fut étudiée en détail, en 1988, dans sa dimension scientifique cette fois, par Robert Galisson, dans *le Bulletin de l'Association Canadienne de Linguistique Appliquée*, vol.10, N° 2, le même article étant exactement réédité en 1989 dans un numéro thématique *Vers la didactique du français* de *la revue Langue Française*, avec son titre canadien : *Problématique de l'autonomie en didactique des langues (contexte français)*, p. 95-115.

Je renvoie évidemment tout lecteur à l'une de ces deux publications originales et me bornerai ici à rappeler la substantifique moelle des analyses et commentaires de Robert Galisson, homme de cœur et d'esprit que je considère comme la voix (hélas disparue) la plus respectable du FLE pour toute notre époque car il fut toujours au-dessus des clabauderies alimentant le petit monde « humain, trop humain » de la haine dont Nietzsche nous dit qu'elle doit être « *apprise et nourrie si l'on veut être un bon hâisseur* ». Dans ce domaine, rassurons-nous et sourions même, les médailles d'or pullulèrent.

Voici un trop bref résumé des thèses de Robert Galisson qui, depuis plus de 30 ans, n'ont pas pris une ride. Tout le texte en italiques est emprunté à son article.

*« Tout montre – écrit-il d'emblée – que la didactique des langues étouffe entre les frontières artificielles qu'elle s'est laissée (récemment) imposer par la linguistique et la psychologie ».*

*« Elle découvre que les disciplines théoriques de référence, qui limitent son espace de manœuvre à l'application, visent des objectifs qui ne sont pas les siens, jouent leur propre jeu et la privent d'une liberté indispensable à la découverte de sa propre identité et à son plein accomplissement ».*

La suite immédiate du texte confirme de façon péremptoire ces préliminaires :

*« Elle découvre aussi le poids d'enjeux sociaux qui, pesant bien davantage sur elle que sur la linguistique et la psychologie, lui donnent de l'assiette et de la crédibilité. Ainsi la demande en langues étrangères est si considérable que le poids économique, politique, idéologique de la didactique des langues est très supérieur à celui de ses disciplines de références réunies.*

Il ajoute en note de bas de page : *« Disciplines qui ne mobilisent pas de fortes attentes sociales et dont les débouchés sont peu nombreux ».*

ET il précise :

*« Cette double prise de conscience amène (la didactique des langues) à revendiquer un statut de discipline à part entière, pour se libérer de tutelles encombrantes. D'où la montée en fréquence, dans le discours des didacticiens de langues de proclamations en faveur de l'autonomie et de la légitimation. J'ai choisi de faire porter mon propos exclusivement sur l'autonomie, parce qu'elle est le moyen d'accès à la légitimation envisagée comme une fin, c'est-à-dire une reconnaissance officielle, par l'institution d'un état de fait résultant de l'action menée sur le terrain ; tant que la légitimation n'est pas obtenue, il est logique que les demandeurs poursuivent leur effort (en amont) au niveau de la recherche d'autonomie.*

*Par problématique de l'autonomie en didactique des langues (contexte français), il faut entendre un ensemble de problèmes que l'histoire de l'enseignement des langues en France pose ou impose aux didacticiens de ce pays qui œuvrent pour l'autonomie de leur discipline et que les didacticiens d'autres pays partagent ou non, en bloc ou en détail ».*

Il indique alors le plan général de son article en 3 points :

- *Autonomie et appellations de la discipline ;*
- *Autonomie et disciplines de référence ;*
- *Autonomie et scientificité*

et l'article s'achève sur le « *Profil d'une discipline autonome...tel qu'on peut l'imaginer en conclusion d'un travail de ce type* ».

Je n'entrerai pas dans trop de détails de cet article important (qu'il convient de lire, relire et mettre en application) si ce n'est pour souligner simplement que Robert Galisson eut en tête, non pas de donner dans le plurilinguisme à tout va mais de réfléchir de façon ample et fine à un problème qui concerne d'évidence tous les didacticiens des langues, quelle que soit la langue considérée. Ce vers quoi il s'orientait c'était donc, avec la plus grande lucidité à la création d'une **D/DGLC** donc à une Didactologie / Didactique **Générale** valable pour toute langue-Culture et renvoyant à un domaine disciplinaire « qui dépasse le cadre de la discipline proprement dite ».

*« En histoire, chaque génération pose ses questions au passé et le passé se transforme. En sciences, chaque discipline pose ses questions au monde et le monde se transforme. Pour poser des questions au monde et le transformer à sa mesure, la didactique des langues a d'abord des questions à se poser à elle-même. Ainsi doit-elle découvrir les raisons de l'amnésie préoccupante de son passé (mémoire trop courte) et du désir d'être qui l'a saisie et confinée trop longtemps dans un rôle subalterne. Echanger un statut d'assisté contre un statut de responsable à part entière exige un retour sur soi sans complaisance ».*

Robert Galisson tenait ces propos en 1989. 7 années plus tard, le Ministère de l'Éducation Nationale, entouré d'un aréopage impressionnant



de compétences scientifiques et administratives coalisées, a supprimé le CREDIF, et, avec lui, l'une des armes les plus efficaces de défense de la langue française. Ce besoin étrange qu'éprouve souvent l'Administration de marquer son temps d'autorité par des actes spectaculaires, s'est alors exprimé avec détermination. Avoir, avec des idées estimées nouvelles, le courage d'entreprendre est certainement la marque d'une personnalité de qualité, du moins si la politique que l'on prône présente de sûres garanties de progrès.

La suppression du CREDIF était-elle envisageable dans une perspective de progrès ? En toute humilité, je ne le pense pas. Dans l'atmosphère plurilingue qui perturbait la France des années 90, profiter d'une conjoncture à la mode pour détruire 50 années de travail acharné, c'était aller beaucoup trop vite en besogne.

Que le CREDIF fût incompatible avec la vie et les ambitions de la nouvelle ENS de Lyon est un fait parfaitement admissible. Du reste, il n'a jamais vraiment intéressé historiquement son lieu d'accueil normalien. Il fallait simplement tenter de sauvegarder son action en le transportant ailleurs, avec toute l'autonomie nécessaire, pour lui permettre de continuer de croître et prospérer mondialement, y compris en collaboration active avec les tenants, surexcités alors (un peu plus calmes aujourd'hui) du plurilinguisme. Le Ministère, de toute évidence, a voulu jouer au sociologue averti et cela fait penser à la « *Leçon sur la leçon* » (1982) de Bourdieu que je me permets de citer un peu abondamment, simplement pour mémoire :

*« C'est une même chose de se découvrir inévitablement engagé dans la lutte pour la construction et l'imposition de la taxinomie<sup>13</sup> légitime, et de se donner pour objet, en passant au second degré, la science de cette lutte, c'est-à-dire la connaissance du fonctionnement et des fonctions des institutions qui s'y trouvent engagées. (.) Penser comme tel l'espace de la lutte des classements – et la position du sociologue dans cet espace ou par rapport à lui - ne conduit nullement à anéantir la science dans le relativisme. Sans doute le sociologue n'est-il plus l'arbitre impartial ou le*

---

13 La taxinomie (ou taxonomie) est la science des lois de la classification.

*spectateur divin, seul apte à dire où est la vérité – ou pour parler comme le sens commun, qui a raison – ce qui revient à identifier l'objectivité à une distribution ostentatoirement équitable des torts et des raisons.*

*Mais il est celui qui s'efforce de dire la vérité des luttes qui ont pour enjeu – entre autres choses – la vérité. Par exemple, au lieu de trancher entre ceux qui affirment et ceux qui nient l'existence d'une classe, d'une région ou d'une nation, il travaille à établir la logique spécifique de cette lutte et à déterminer à travers une analyse de l'état du rapport de forces et des mécanismes de sa transformation, les chances des différents camps. Il lui appartient de construire un modèle vrai des luttes pour l'imposition de la représentation vraie de la réalité... ».*

Je crois pouvoir me risquer à dire que l'Audit – que nous examinerons dans le volume suivant – n'a pas exactement respecté le projet global d'analyse qu'on pouvait en attendre puisque son travail a finalement permis explicitement d'anéantir la science pour offrir à l'instance suprême de se fonder sur lui pour supprimer le CREDIF. C'est du moins ce qu'il convient d'examiner concrètement – si possible – maintenant.



## *Éléments bibliographiques*

ASDIFLE (Association de didactique du français langue étrangère). Association de Professeurs s'intéressant à la Didactique du Français Langue Etrangère créée par Louis Porcher dans les années 80. <https://asdifle.com/>

Aubin, S. 1996. *La didactique de la musique du français : sa légitimité, son interdisciplinarité*. Thèse de doctorat sous la Direction de Jacques Cortès, Université de Rouen. 1997. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.

Borg, S. 2001. *La Notion de Progression*. Paris : Didier.

Bourdieu, P. 1982. *Leçon sur la Leçon*. Paris : Les Editions de Minuit.

CARPETTE ANGLAISE, Académie parodique créée en 1999, décernant chaque année un «prix d'indignité» à certaines Autorités majoritairement françaises pour leur acharnement à Promouvoir l'anglais.

Cortès, J. (dir) 1970. *Actes du premier colloque franco-japonais pour l'enseignement de la langue française au Japon*, Athénée Français de Tokyo.

Demorgon, J. 2010. *Déjouer l'humain avec Edgar Morin*. Préface de Jacques Cortès. Economica Anthropos.

Galisson, R. 1988. Problématique de l'autonomie en didactique des langues (contexte français). *Bulletin de l'Association Canadienne de Linguistique Appliquée*, Vol.10, n° 2. 1989. In : *Langue française, Vers une didactique du français ?* sous la direction de Robert Galisson et Eddy Roulet, n° 82, p 95-115. [En ligne] : [www.persee.fr/doc/lfr\\_0023-8368\\_1989\\_num\\_82\\_1\\_6384](http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1989_num_82_1_6384) [consulté le 16 avril 2022].

Geoffroy, C. 2001. *La mésentente cordiale, Voyage au cœur de l'espace interculturel franco-anglais*. Grasset, *Le Monde de l'Education*.

Kahn, A., Péresse, V. 2011. *Controverses*, Université, Science et Progrès. Paris : Éditions Nil.

Lecointre, G. 2011. *Les Sciences face aux créationnismes, Réexpliquer le contrat méthodologique des chercheurs*. Versailles : Éditions Quae.

Lescure, R. 1993. Certifications linguistiques en Europe, *Les Cahiers de l'ASDIFLE*, n° 5. [En ligne] : [http://fle.asso.free.fr/asdifle/Cahiers/Asdifle\\_Cahier5\\_Lescure.pdf](http://fle.asso.free.fr/asdifle/Cahiers/Asdifle_Cahier5_Lescure.pdf) [consulté le 16 avril 2022].

Morin, E., Rabhi, P. 2021. *Frères d'âme, Allons au-devant de la vie*, Entretien avec Denis Lafay. Éditions de l'Aube.

Staune, J. 2020. *La Grande Mutation, Pourquoi votre Futur sera extraordinaire*. Diateino, une marque du Groupe Trédaniel.

Tanakadate, Aikitu 1936. *La Phonétique japonaise au point de vue phonologique et son application à l'orthographe nationale*. Tokyo.

Tesson, S. 2015. *Beresina*. Éditions Guerin.

Wilde, O. 2019. *Portrait de Dorian Gray*. Pocket.

Zarate, G., Levy, D., Kramersch, C. (dir.) 2008. *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*. Paris : Éditions des Archives Contemporaines. [En ligne] : <https://core.ac.uk/download/pdf/55269962.pdf> [consulté le 16 avril 2022].

❧ *Annexes* ❧

## *Présentation de l'auteur de ce sixième volume*



Jacques Cortès, a été Professeur à l'**Athénée Français** et à l'**Université Chuo** de Tokyo de 1963 à 1971, puis Professeur à l'**Université Mohamed V** de Rabat Maroc (1971-1972) et enfin expert de l'UNESCO détaché à l'*Université de Kinshasa* (1972-1973).

De retour en France il a été Directeur-adjoint puis Directeur du CREDIF pendant 13 années (1973-1986) à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud où il a été nommé Professeur des Universités en 1983.

Il a ensuite fondé et dirigé **L'IDELF** (Institut pour le Développement des échanges en langue française) et créé aux États-Unis, la revue « **Pages d'Écritures** » *en collaboration avec la Mission Laïque française* (1986-1989).

Aujourd'hui Professeur honoraire, il préside le **GERFLINT** (Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue internationale) créé en 1999 sous la Présidence d'honneur **d'Edgar Morin**. Le GERFLINT publie et diffuse partout dans le monde **les Revues Synergies du GERFLINT** et la **Collection scientifique Essais Francophones**.



❧ *Table des matières* ❧  
*Volume 6*

*Après la Commission Auba*  
*Triomphe et/ou tristesse*  
*Répercussions imprévues*

1. Les 4 raisons pour lesquelles la « Commission Auba » fut un événement exceptionnel .....	page 6
2. Quelques mots sur le plurilinguisme .....	page 12
3. La création de l'ASDIFLE .....	page 19
4. Les certifications officielles DELF et DALF.....	page 23
5. La Didactologie / Didactique du FLE a-t-elle un statut universitaire officiel reconnu ? Le problème fondamental de l'autonomie toujours retardée de la discipline .....	page 28
Éléments bibliographiques .....	page 35

❧ *Annexes* ❧

Présentation de l'auteur de ce sixième volume .....	page 39
Volumes parus et à paraître dans la <i>Série CREDIF</i> .....	page 41
Volumes parus dans la Collection <i>Essais francophones</i> .....	page 42



**Essais francophones. Série CREDIF**  
*Série dirigée par Jacques Cortès et Sophie Aubin*  
<https://gerflint.fr/essais-francophones-serie-credif>



**Volumes parus dans cette série**

**Volume 1** : Jacques Cortès. Mai 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « Chronique d'une mort annoncée ». **Exorde. 26 ans après sa disparition, peut-on parler encore du CREDIF ?** 44 pages. [https://gerflint.fr/images/Collections/Credif/serie\\_credif\\_vol\\_1.pdf](https://gerflint.fr/images/Collections/Credif/serie_credif_vol_1.pdf)

**Volume 2** : Jacques Cortès. Juin 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* «Chronique d'une mort annoncée». **Une affaire ténébreuse**, 44 pages. [https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie\\_credif\\_vol\\_2.pdf](https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_2.pdf).

**Volume 3** : Jacques Cortès. Juillet 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* «Chronique d'une mort annoncée». **Esquisse anthropologique du CREDIF. Caractéristiques historiques, culturelles et politiques**, 42 pages. [https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie\\_credif\\_vol\\_3.pdf](https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_3.pdf)

**Volume 4** : Jacques Cortès. Août 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* «Chronique d'une mort annoncée». **Un événement exceptionnel. 15 au 18 mai 1974. Le troisième Colloque International SGAV. Pour l'Enseignement des Langues**, 81 pages. [https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie\\_credif\\_vol\\_4.pdf](https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_4.pdf)

**Volume 5** : Jacques Cortès. Septembre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « Chronique d'une mort annoncée ». **Un deuxième événement exceptionnel, Février à Mai 1983. La Commission Auba.** 38 pages. [https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie\\_credif\\_vol\\_5.pdf](https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_5.pdf)

**Volume 6** : Jacques Cortès. Octobre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « Chronique d'une mort annoncée ». **Après la Commission AUBA, Triomphe et/ou Tristesse. Répercussions imprévues.**



**À paraître**

**Volume 7** : Jacques Cortès. Novembre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* Chronique d'une mort annoncée. **L'Impossible Chemin de Damas du CREDIF. L'Évaluation des Activités et Programmes, 8 juillet 1996. Le rapport d'AUDIT, 3 Juillet 1996. L'Arrêté N° 96-18, 4 Septembre 1996.**

## ❧ *Essais francophones* ❧

Collection scientifique du GERFLINT

dirigée par Jacques Cortès

<https://gerflint.fr/essais>

### **Responsables éditoriaux**

Sophie Aubin (Universitat de València, Espagne), Thierry Lebeau (France),  
Inessa Cortès (France).



### *Volumes parus dans la collection*

**Volume 1** : Ruggero Drueta (Coord.), 2012. *Claire Blanche-Benveniste. La linguistique à l'école de l'oral*, 171 pages. [https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/Collection\\_Essais\\_francophones1\\_2012.pdf](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/Collection_Essais_francophones1_2012.pdf)

**Volume 2** : Jacques Cortès (Dir.), 2014. *Les enjeux de la laïcité à l'ère de la diversité culturelle planétaire*, 400 pages. [https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/Enjeux\\_de\\_la\\_Laicite\\_Gerflint.pdf](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/Enjeux_de_la_Laicite_Gerflint.pdf)

**Supplément au volume 2** : Jacques Cortès, 2018. *La laïcité aujourd'hui. Stabilité, dignité et progrès d'un concept ouvert sur la diversité*, 27 pages.  
[https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/essais\\_francophones\\_supplement\\_2018\\_vol\\_2](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_supplement_2018_vol_2)

**Volume 3** : Jean-Pierre Cuq (Dir.), 2016. *L'enseignement du français dans le monde. Livre blanc de la FIPF*, 285 pages. [https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/essais\\_francophones\\_3.pdf](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_3.pdf)

**Volume 4** : Thái Thu Lan, Jacques Cortès (Coord.), 2017. *Stendhal au Vietnam. Colloque National de Hué*, 140 pages. [https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/essais\\_francophones\\_4.pdf](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_4.pdf)

**Volume 5** : Jacques Cortès, 2018. *Langue-culture française et neurosciences cognitives. Essai de bilan en 2018*, 99 pages. [https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/essais\\_francophones\\_vol\\_5\\_2018.pdf](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_vol_5_2018.pdf)

**Volume 6** : Rachele Raus (Coord.) 2019. *Partage des savoirs et influence culturelle : l'analyse du discours « à la française » hors de France*, 184 pages.  
[https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/essais\\_francophones\\_vol\\_6\\_2019.pdf](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_vol_6_2019.pdf)

**Volume 7** : Ana Dias-Chiaruttini, Marie-Pascale Hamez (Coord.) 2022. *Enseigner le français en contexte plurilingue à travers le monde*, 186 pages. [https://gerflint.fr/images/revues/Essais/essais\\_francophones\\_vol\\_7\\_2022.pdf](https://gerflint.fr/images/revues/Essais/essais_francophones_vol_7_2022.pdf)



### *Catalogages, indexations et référencements*

BNF (catalogue général)  
CCfr (Catalogue collectif de France)  
Ebsco Discovery Service (EDS)  
ISSN Portal- ROAD  
LISEO (France éducation international)  
La Bibliothèque européenne  
Mir@bel

MLA International bibliography  
ProQuest central  
Sudoc (ABES)  
UlrichsWeb  
WorldCat (OCLC)  
Zenodo

**GERFLINT**  
**Groupe d'Études et de Recherches**  
**pour le Français Langue Internationale**

*Information et accès à l'intégralité de ses revues et publications :*

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/Base/base.html>

[gerflint.edition@gmail.com](mailto:gerflint.edition@gmail.com)



*Essais francophones. Série CREDIF - Volume 6 / 2022*

*Couverture, conception graphique et mise en page :*

*Emilie Hiesse, France*



© GERFLINT, Sylvains-les-Moulins, France

Ark : <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb47043802w>

Bibliothèque nationale de France – Octobre 2022

Les conclusions de la Commission Auba débouchèrent sur un ensemble de considérations auxquelles ses membres mêmes ne furent pas vraiment associés. Ce qui en ressortit c'est donc moins un consensus ignorant complètement la problématique SGAV du CREDIF que le souci de rejoindre les experts du Conseil de l'Europe dans un projet d'élargissement au multilinguisme provoquant sinon un vrai conflit – les moyens de s'entendre existaient – du moins un commencement de rupture artificielle avec une approche SGAV dont on sembla oublier qu'elle était naturellement pluriculturelle depuis sa prime origine. Les meilleures intentions modernistes à base d'oubli provoquent ainsi des effets néfastes. Les chevaliers du multi et du pluri oublièrent simplement que « rien ne se perd, rien ne se crée et que tout se transforme ».

Jacques Cortès



*Essais francophones*  
Collection scientifique du GERFLINT  
*Série CREDIF*  
[www.gerflint.fr](http://www.gerflint.fr)  
ISSN 2825-8754